



Droit pour les accident de travail pour un sans papiers

Par **fatiha**, le **18/08/2009** à **11:11**

Bonjour, merci pour tout ce que vous faite pour tout, j'aimerais s'avoir si j'ai le droit a des indemnité pour accident du travail au moment ou j'aitait régulière, et de poursuivre mes soins car j'ai subit une intervention chirurgicale et j'attend une autre, après le non renouvellement de ma carte de séjour tout c'est compliqué quesque je devien vis avis de mon traumatisme et esque j'ai le droit au indemnité journalière, MERCI DE MAIDER

Par **anais16**, le **18/08/2009** à **16:22**

Bonjour,

sachez qu'avec ou sans papiers, tout travailleur a des droits et il est tout à fait possible de poursuivre son employeur aux prud'hommes.

Ce type de demande étant très complexe, je vous conseille de vous rapprocher d'une association spécialisée en droit des étrangers près de chez vous (ASTI, CIMADE, LDH...) ou d'un syndicat de travailleur (CGT), qui pourront vous aider dans vos démarches.